

# 10 - Côtiers Languedoc Roussillon

Thau - CO\_17\_19

FRDT10 Etang de Thau

Eaux de transition MEN

Etat écologique : Moyen      Objectif : bon état      2021

Etat chimique sans ubiquiste : Mauvais      Objectif : 2027

Etat chimique avec ubiquiste : Mauvais      Objectif : 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : FT, CN

Motivations en cas de recours aux dérogations : FT

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Diuron, Endosulfan, Hexachlorocyclohexane

## Commentaire

## Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

### Pression à traiter : Altération de la morphologie

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

### Pression à traiter : Altération de l'hydrologie

MIA0501 Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée dans une masse d'eau de transition de type lagune

### Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

### Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

IND0501 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques

IND0601 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)

### Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0801 Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif

## Mesures spécifiques du registre des zones protégées

### Directive concernée Qualité des eaux de baignade

ASS0901 Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidanges

IND0701 Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles